

2023-2024

Avis sur la nouvelle organisation de la collecte et la valorisation des déchets ménagers



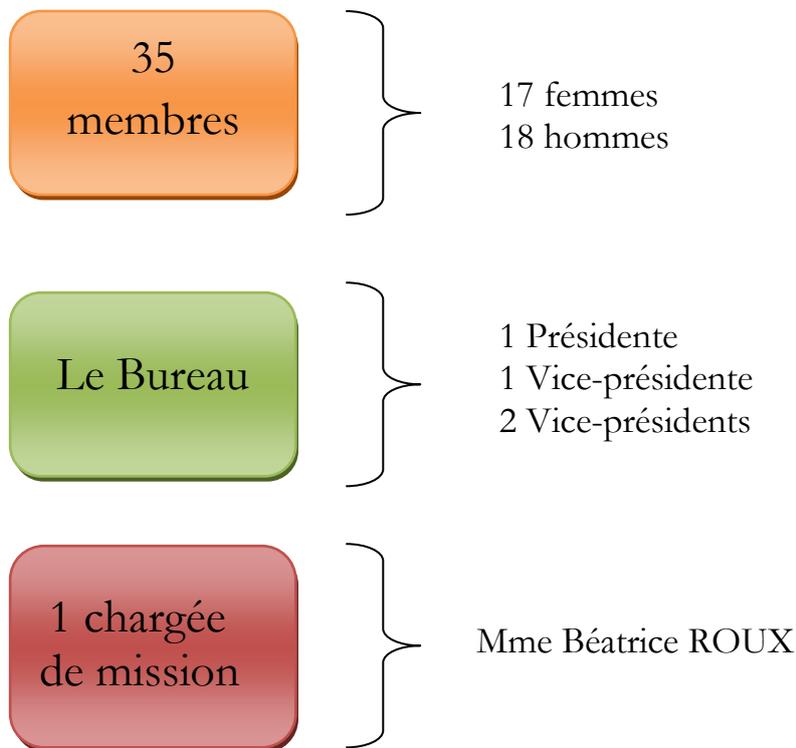
Conseils de développement : des espaces de réflexion, de dialogue et d'échanges de proximité ouverts



L'ASSEMBLEE PLENIERE du 20 septembre 2023

- *Mise en place du CODEV*
- *Les 2 saisines*

En présence de Monsieur le Président Joël Gullon et Madame la 1^{ère} Vice-présidente Andrée Rabilloud, cette réunion plénière a été l'occasion de mettre en place les membres composant le 1^{er} Conseil de développement de Bièvre Isère Communauté et d'élire le bureau.



Cette assemblée plénière a été aussi le moment pour le Président de Bièvre Isère de saisir le Conseil de développement pour recueillir un avis argumenté sur 2 sujets précis dont les contours ont été présentés :

- ✚ Les déchets ménagers : comment accompagner les habitants dans la nouvelle organisation de la collecte et la valorisation des déchets ménagers ?
- ✚ Le projet de territoire

Depuis cette date le Conseil de développement a travaillé sur le 1^{er} axe :

LES DECHETS MENAGERS

LES DECHETS MENAGERS : comment accompagner les habitants dans la nouvelle organisation de la collecte et la valorisation des déchets ménagers ?

274 heures de bénévolat cumulées

5 réunions de bureau

→ Organisation des réunions, rédaction de l'avis

5 réunions

→ 1 réunion d'informations / débat (remerciements à Mmes POURRAT et CAILLON-GUYOT)

→ 2 réunions ateliers / débat

→ 2 réunions plénières : validation de l'avis donné par les Membres de l'assemblée et une en présence du Président.

2 Visites proposées

→ Le SMICTOM (15 participants)

→ Le site d'incinération à Bourgoin-Jallieu (10 participants)

Les nouveaux plans d'actions de Bièvre Isère pouvant impacter les habitants :

- Suppression progressive de la collecte en porte à porte et mise en place de la collecte par apport volontaire
- Simplification du geste de tri (mélange emballages et papiers dans le bac jaune)
- Gestion en direct de l'ensemble des flux
- Amélioration de la propreté des PAV
- Incitation au tri à la source et à la valorisation des déchets biodégradables (compostage) afin de réduire la production de déchets.
- Réservation des déchèteries aux habitants et professionnels du territoire par un système de contrôle (36 pts correspondant à 36 visites annuelles pour le particulier)
- Meilleure communication sur la temporalité du déploiement, le coût du service et le non tri

Les avis des habitants sur la nouvelle organisation de collecte et la valorisation des déchets ménagers sont très mitigés. Certains y voient une opportunité de préserver l'environnement, de réduire la quantité des déchets mis en décharge et de favoriser le recyclage et le compostage. D'autres craignent que cette réforme soit très contraignante et au-delà inefficace (dépôts sauvages).

Les membres du CODEV rappellent que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas et soulignent les efforts de la Communauté des communes pour préserver l'environnement (voir l'opération « poules »).

La nouvelle organisation permettrait de réduire les déchets mis en décharge. En effet la collecte des déchets ménagers en points d'apport volontaire permettrait de trier plus efficacement les déchets (si les habitants adhèrent au projet), ce qui pourrait réduire la quantité de déchets mis en décharge.

Elle favoriserait le recyclage et le compostage qui sont des filières vertueuses ce qui permettrait de baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Elle pourrait améliorer l'hygiène, réduire la pollution visuelle : les déchets ne seraient plus laissés en bord de rue, à l'extérieur des habitations.

Elle pourrait réduire le coût de la collecte car elle diminuerait le nombre de passages des camions de collecte.

Le nouveau contrôle d'accès des déchetteries permettrait de baisser les volumes collectés puisque l'entrée serait limitée aux seuls particuliers et professionnels du territoire.





Cependant la collecte des déchets aux points d'apport volontaire pourrait être une source de complications pour les habitants car ils devront se déplacer pour jeter leurs déchets (à pied ? à vélo ? en voiture ?). Elle pourrait être une contrainte, une source de mécontentement voire d'angoisse pour les personnes âgées isolées n'ayant plus de moyens de locomotion, pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes passagèrement en difficulté.

Elle pourrait être inefficace si les habitants ne trient pas ou si des erreurs de tri se produisent régulièrement.

En ce qui concerne le compostage, de nombreux habitants craignent les nuisances olfactives ou la présence de nuisibles.

La collecte des déchets ménagers aux points d'apport volontaire peut entraîner à court terme une augmentation des coûts de collecte, car elle nécessite des nouveaux matériels (camions, nouveaux Points d'Apport Volontaire, nouveaux accès pour tous) et des moyens humains différents (notamment pour l'entretien et la propreté des PAV).

Quant aux nouveaux contrôles d'accès en déchetteries, de nombreux habitants et professionnels déplorent un coût supplémentaire s'ils dépassent le nombre d'entrées autorisées alors que le service est déjà payé avec la TEOM.

L'accompagnement des habitants dans la nouvelle organisation de collecte et de valorisation des déchets ménagers semble être une étape essentielle pour garantir sa réussite. En effet, un changement de ce type peut susciter de nombreuses interrogations, des inquiétudes, des craintes voire des angoisses pouvant aller jusqu'à la résistance. Il est donc primordial d'accompagner les habitants dans cette transition en particulier les personnes fragiles.

ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS

L'accompagnement des habitants peut se faire à travers différentes actions :

- ✚ **L'information et la sensibilisation** doivent être constantes et adaptées aux différents publics. Elles doivent porter sur les enjeux de la gestion des déchets, les différentes solutions de prévention et de valorisation, et les gestes simples que chacun peut adopter. Le ton sera engageant, positif avec un style simple, illustré et tendance. Le plus serait une petite dose d'humour, un clin d'œil au territoire et aux agents !



Plusieurs niveaux de communication peuvent être utilisés :

- Des supports pratiques et opérationnels comme un guide de déchèterie, des autocollants pour identifier les différents équipements
- Des supports de sensibilisation comme des jeux, des flyers, des affiches, des courtes vidéos...
- Des supports de prévention comme le guide de compostage, des supports inhérents aux défis des familles zéro déchet
- Le support de la pochette de bienvenue pour les nouveaux arrivants avec un mémo tri, une plaquette compostage, déchèterie...

Quelques exemples qui peuvent être mis en place :

- ✓ **Les campagnes de communication** qui sont un moyen efficace pour toucher un large public. Elles doivent être diffusées en amont dans les boîtes aux lettres, mais aussi régulièrement sur différents supports, tels que les réseaux sociaux, le site Internet, la radio, la presse, Bièvre Isère Magazine... les messages doivent mettre l'accent sur les enjeux de la gestion des déchets et les bénéfices de l'adoption de nouvelles habitudes.



- ✓ **Les conférences, les réunions publiques et les réunions de quartiers** sont d'excellents moyens d'apporter des informations détaillées sur les nouveautés et de répondre aux interrogations des habitants. Elles peuvent être organisées dans des lieux publics (mairies, bibliothèques, salles des fêtes, etc...). Les intervenants pouvant être des professionnels de la gestion des déchets, des représentants des collectivités locales ou encore des associations de protection de l'environnement.



- ✓ **Les journées thématiques** sont une occasion de rassembler les habitants autour du thème « La gestion des déchets » (pourquoi pas lors de la visite annuelle proposée par le SMICTOM ou lors de journées citoyennes ?). Ces journées pourraient proposer des activités variées, telles que des ateliers de tri, des démonstrations de compostage, ou encore des expositions sur la gestion des déchets.



- ✓ **Les outils pédagogiques**, un moyen efficace pour sensibiliser petits et grands, pourraient être distribués dans les écoles, les bibliothèques, les mairies ou encore des commerces qui diffusent des images. Ces outils peuvent prendre différentes formes telles que des jeux, des affiches simples créées par des collégiens ou des vidéos tournées par des adolescents ou jeunes adultes.



✚ **L'accompagnement individuel** devra être proposé aux habitants (à la demande) ou à ceux qui rencontrent des difficultés à adopter de nouvelles habitudes mais également aux plus fragiles. Cela peut se faire par le biais de visites à domicile, de conseils personnalisés ou encore de formations et ateliers.

- ✓ **Les visites à domicile** sont un moyen efficace d'évaluer les besoins des habitants, de leur montrer de l'empathie et de leur apporter des conseils personnalisés ou encore de lever quelques craintes ressenties. Elles peuvent être réalisées par des agents de la collectivité, des bénévoles d'associations ou par des professionnels de la gestion des déchets et pourquoi pas un référent nommé sur chaque commune.

Une attention particulière devra être portée aux personnes fragiles (personnes âgées isolées, les personnes à mobilité réduite, les personnes en difficultés passagères (maladie, accident,...) qui ont du mal à se déplacer et à amener leurs déchets ménagers aux points de collecte. Ces personnes dépendantes sont très critiques sur la nouvelle organisation de collecte des déchets ménagers qui ne semble pas adaptée à leur maintien à domicile.

Si elles peuvent encore se déplacer, il est important de leur faciliter l'accès aux points d'apport volontaire (proximité, cheminement et hauteur adéquats...)

Elles ne peuvent pas toujours compter sur leur voisinage et les services à domicile refusent parfois de prendre les déchets ménagers dans leur véhicule et sont de plus payants. **Chaque commune pourrait recenser le nombre de personnes avec un manque d'autonomie ou une fragilité physique (des critères précis devront être définis) et leur proposer un service de collecte à domicile tous les quinze jours ou même mensuellement. Pourquoi ne pas créer un numéro d'urgence réservé aux personnes fragiles ?**

- ✓ **Les conseils personnalisés** peuvent être apportés par téléphone, par email, ou encore lors de rendez-vous en face-à-face. Ils peuvent porter sur le tri des déchets, le compostage ou la réduction de la production des déchets. L'écoute et l'empathie seront essentielles.
- ✓ **Les formations et les ateliers** peuvent être proposés aux habitants qui souhaitent en savoir plus sur la gestion des déchets ou à tout habitant qui en ressentira le besoin ou qui est en difficulté.



Il est important de veiller à ce que l'accompagnement soit adapté aux besoins et aux contraintes de chacun. La collectivité devra veiller à ce que les accompagnateurs soient bien formés et qu'ils disposent des compétences nécessaires pour apporter un soutien efficace.

Voici quelques idées pour mettre en place un accompagnement individuel efficace :

- **Commencer par un diagnostic des besoins** permettra de comprendre les difficultés existantes et de cibler les actions les plus efficaces
- **Privilégier l'écoute et le dialogue** pour proposer aux habitants des solutions adaptées
- **Etre flexible et adaptable** car les besoins peuvent évoluer au fil du temps et il faut pouvoir répondre à ces changements.
- **Offrir un suivi régulier** pour garantir l'efficacité de l'accompagnement il permet de vérifier que les habitants ont bien adopté les nouvelles pratiques et de leur apporter un soutien continu.

✚ **L'incitation financière** peut être un moyen pour encourager les habitants à trier les déchets, à composter et à réduire leurs déchets. Cela peut se faire par le biais de réduction sur les tarifs lors de l'achat de composteurs, ou encore de récompenses exceptionnelles pour les 3 premiers lors de concours/défis exceptionnels (concours d'affiches chez les jeunes ados, création de jeux, création de vidéos, ou encore défis pour tendre vers le zéro déchet...)

✓ **Des réductions de tarifs** à l'achat de composteurs peuvent être proposées pour inciter les habitants à composter. Des bio-seaux seront mis à disposition gratuitement à l'achat de ces composteurs.

✓ **Des récompenses, des primes** pour les premiers à des défis (exemple : réduction des déchets...)

La collectivité pourrait éventuellement proposer des récompenses aux habitants qui remporteraient les défis mis en place (réduction des déchets, création d'affiches, de vidéos, de jeux...)

Il sera important de choisir les incitations financières les plus adaptées aux objectifs de la collectivité (chèques BI HAPPY). Ces incitations financières seront équitables et accessibles à tous les habitants.

Il faudra fixer des objectifs clairs qui seront mesurables et quantifiables. Les incitations financières seront adaptées aux objectifs de la collectivité et aux besoins des habitants qui seront tenus informés des incitations financières par le biais d'une communication claire et concise.

Sur la base de l'analyse des besoins et des pratiques des habitants les membres du Conseil de Développement formulent les recommandations suivantes :

- ❑ **L'information et la sensibilisation doivent être constantes et adaptées aux différents publics.** Elles doivent porter sur les enjeux de la gestion des déchets, les nouveaux gestes simples que chacun peut adopter, sur la réduction des déchets, sur le tri et le compostage, les différentes solutions de prévention et de valorisation.
- ❑ **L'accompagnement individuel doit être proposé à tous les habitants, y compris aux plus fragiles.** Les réponses doivent être adaptées aux contraintes et aux besoins de chacun.
- ❑ **Les incitations financières doivent être complémentaires des actions d'information et de sensibilisation.** Elles doivent être ciblées sur les comportements les plus polluants.

Afin de prendre en compte tous les aspects de la gestion des déchets, il est crucial de se pencher sur **la question des bio-déchets**. En parallèle des efforts visant à accompagner les habitants dans la nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers, il est essentiel de mettre en place des stratégies efficaces pour gérer ces matériaux biologiquement biodégradables, notamment depuis le 1^{er} janvier 2024 où de nouvelles mesures de la loi anti-gaspillage sont entrées en vigueur.

En effet, depuis le début de l'année, de nouvelles obligations affectent les particuliers tout comme les professionnels : **les bio-déchets doivent être valorisés !**



Si l'habitant n'a pas l'obligation de s'équiper d'un composteur, il faut tout de même qu'il s'organise pour trier ces déchets.

La loi prévoit d'apporter à tous une solution de collecte des restes alimentaires avec pour but de valoriser les bio-déchets afin qu'ils soient transformés en biogaz ou en compost. Cette obligation permettra de réduire le bilan carbone du secteur. Les collectivités doivent proposer une solution pour tous afin de valoriser tous les bio-déchets triés à la source :

- Un bio-seau pourrait être fourni à chaque foyer (attention à sa contenance qui doit être adaptée à la taille du foyer). Une aide financière pourrait être envisagée pour l'achat d'un composteur.
- Le compostage individuel chez les citoyens bénéficiant de conditions propices (espace, jardin et potager.....). L'incitation à ce mode de valorisation est fortement conseillée.
- Le compostage collectif ou partagé pour un public sensibilisé et prêt à s'investir. Là aussi, il faut que les conditions techniques soient réunies pour une réussite totale et pérenne du dispositif. Qu'il soit individuel ou collectif, le compostage doit être accompagné.
- Une gestion collective de grande ampleur à l'échelle du territoire par un réseau de collecte et de traitement professionnel de ces déchets. Partant du constat que des outils de valorisation existent sur le territoire à travers les stations de compostages et les installations de méthanisation, la problématique du recyclage pourrait être facilement résolue (voir le coût d'entrée dans ces unités).

Le principal problème reste la collecte. Dans le schéma retenu par Bièvre Isère Communauté, reposant sur les PAV, un moyen approprié de stockage des déchets organiques doit être proposé. Celui-ci devra faire l'objet d'un enlèvement très régulier et soutenu, pour répondre aux problèmes d'odeurs et de dégradation des matières. La livraison s'effectuant directement chez l'utilisateur.

La condition de réussite repose sur un tri rigoureux à la source, aucun élément étranger ne pouvant être toléré, comme toutes les catégories de déchets.

Il est important que chacun ait une solution pour valoriser ses bio-déchets.

En examinant de près la gestion des bio-déchets, nous réalisons l'importance de développer des pratiques durables et efficaces de la gestion globale des déchets. Ces efforts sont étroitement liés aux premiers retours encourageants que Bièvre Isère commence à observer concernant la nouvelle organisation des déchetteries.

Bièvre Isère observe une forte baisse des visites (surtout parmi les professionnels), y compris le samedi donc une diminution importante du volume des déchets.

Cependant des points semblent plus sensibles :

- Un certain nombre d'habitants ne sont pas encore inscrits (problèmes de difficultés informatiques).
- Le délai est trop long entre l'inscription et la confirmation de l'inscription (certains notent 3 semaines au lieu des 10 jours annoncés).
- Les agriculteurs font remarquer que la plaque d'immatriculation des tracteurs se trouve uniquement à l'arrière. Quid de la lecture des plaques à l'entrée des déchetteries ?
- Qui entretient les entrées où des problèmes de propreté sont signalés : branchages, feuilles, débris quand les remorques sont pleines, sans filet et qu'elles passent sur les ralentisseurs mis en place avant la barrière des entrées.
- Il est noté l'absence de points de récupération dans les déchetteries pour faire du réemploi en lien avec « la Ressourcerie » et « Cyclez-vous ».
- La nouvelle gestion des déchetteries, avec un nombre d'entrées très limité et des prix exorbitants pour les professionnels, soulève des mécontentements légitimes auprès des artisans et des petites et moyennes entreprises qui notent une charge financière supplémentaire qui n'existait pas auparavant (et qui sera inévitablement refacturée à leur clientèle).

Conséquences potentielles :

- ✓ **Déchets sauvages :** le mécontentement des professionnels peut les inciter à se débarrasser de leurs déchets de manière illégale, ce qui est néfaste pour l'environnement.
- ✓ **Augmentation des coûts pour la collectivité :** la gestion des déchets sauvages peut représenter un coût pour Bièvre Isère.
- ✓ **Augmentation des coûts pour les clients potentiels :** les factures des clients vont augmenter suite à la refacturation de la charge supplémentaire engendrée par la nouvelle gestion des déchetteries.
- ✓ **Démoralisation des professionnels :** le sentiment d'être pénalisés pour une activité essentielle à leur travail peut nuire à la motivation des professionnels, or il est essentiel pour Bièvre Isère d'attirer les entreprises sur son territoire.

Solutions possibles pour la collectivité

- **Dialogue et concertation :** organiser des rencontres avec les professionnels pour comprendre leurs besoins et les difficultés rencontrées afin de trouver des solutions concertées.
- **Adapter les conditions d'accès et la tarification :** étudier la possibilité de proposer des tarifs préférentiels aux professionnels, en fonction de leur volume de déchets ou de la fréquence de leurs passages.

- **Communication et sensibilisation** : informer les professionnels sur les nouvelles règles et les solutions alternatives disponibles. Mettre en place des campagnes de sensibilisation pour encourager les gestes éco-responsables et la réduction des déchets.
- **La REP (Responsabilité Elargie au Producteur)** est instaurée par l'article L 541-10 du Code de l'environnement. Les créateurs ou metteurs sur le marché de produits adhèrent à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics et lui transfèrent leur obligation de financer et organiser la prévention et la gestion des déchets issus des produits et matériaux en fin de vie. En contrepartie une contribution financière (écocontribution) leur est confiée et servira au traitement des déchets. A l'heure actuelle, concernant le bâtiment, un seul type de déchets est collecté sur le territoire (mélange d'inertes – béton). Une contractualisation entre la collectivité et les éco-organismes est nécessaire afin de développer la collecte en différents points répartis sur l'ensemble du territoire des différents types de déchets sur Bièvre Isère. La reprise serait alors gratuite pour les professionnels si le déchet est bien trié et le maillage territorial efficace.



La nouvelle gestion des déchetteries doit tenir compte des besoins de tous y compris des professionnels et trouver un équilibre entre les impératifs environnementaux et économiques.

CONCLUSION

L'accompagnement des habitants est un élément essentiel de la réussite de la transition vers une gestion des déchets plus durable. Bièvre Isère doit mettre en place des actions adaptées aux besoins et aux pratiques des habitants pour les aider à adopter de nouvelles habitudes. Les élus locaux doivent se mobiliser et s'impliquer activement dans cette nouvelle organisation et montrer qu'ils sont les premiers ambassadeurs de leur décision. De plus, en étant prêts à apporter des ajustements ou des modifications, ils démontreront leur engagement envers une approche participative et adaptative de la gestion des déchets.

Les membres du Conseil de développement souhaitent se réserver la possibilité de faire évoluer cet avis ou de le compléter.